

M. Ouellet: D'après ce que dit le chef de l'opposition . . .

M. Hnatyshyn: Non, non.

M. Ouellet: . . . il aurait pu y avoir illégalité si des accords avaient été conclus ultérieurement concernant le Canada.

Des voix: Voyons le rapport.

M. Ouellet: Il ne fait aucun doute, les questions et l'analyse de l'opposition sont hypothétiques. Si toutes leurs questions sont fondées uniquement sur des hypothèses, leur position n'est pas très solide.

Des voix: Bravo!

LE DÉPÔT DU RAPPORT DE 1972

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, il y a trois minutes, le ministre a dit que l'existence du rapport était hypothétique. Maintenant, il admet qu'il existe.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre déposera-t-il ce rapport à la Chambre des communes? S'il refuse de le faire, s'il garde ce rapport secret comme il l'a fait pour le rapport Bertrand, nous dira-t-il quel motif il peut invoquer, outre la dissimulation, la protection d'anciens ministres ou sous-ministres, pour empêcher le public de prendre connaissance du rapport Henry, qui existe bel et bien, de son propre aveu, et qui laisse supposer qu'un acte illégal a pu être commis à la suite de la formation de ce cartel? Publiera-t-il ce rapport; sinon, pourquoi?

Des voix: Bravo!

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, le fait que les tribunaux sont actuellement saisis de la question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: . . . illustre bien que le gouvernement a pris des mesures. L'opposition ne peut nier qu'une série d'événements a eu lieu, même si elle tente de déformer les faits. Le premier de ces faits est l'enquête menée par le directeur des enquêtes sur les coalitions à la demande du gouvernement. C'est un fait.

M. McGrath: Avec deux ans de retard.

M. Ouellet: Ce n'est pas de la dissimulation, c'est un fait. Le deuxième fait est qu'à la suite de cette enquête, des avocats ont été chargés d'examiner la preuve et ces avocats ont recommandé que des accusations soient portées. Voilà un autre fait.

Une voix: Comment le savez-vous?

M. Chrétien: Les accusations ont été portées, oui ou non?

Questions orales

M. Ouellet: Le gouvernement a laissé les choses suivre leur cours. Le document a été soumis au ministère de la Justice et des accusations ont été portées.

M. Clark: Contre certaines personnes.

● (1500)

M. Ouellet: Le seul aspect qui trouble le chef de l'opposition . . .

M. Beatty: Nous voulons la vérité.

M. Ouellet: . . . c'est qu'il aimerait porter des accusations contre le sénateur Austin.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Mais je pourrais ajouter ma propre supposition à la sienne et dire que, si le sénateur Austin n'est pas accusé, c'est sûrement parce que les avocats qui ont étudié le dossier n'ont pas recommandé au ministère de la Justice de porter des accusations.

M. Clark: Publiez les documents.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE REFUS D'ACCORDER UNE PENSION AUX VEUVES DES MILITAIRES QUI SE SONT MARIÉS APRÈS AVOIR PRIS LEUR RETRAITE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. La semaine passée, à titre de ministre intérimaire des Affaires des anciens combattants, le ministre a connu deux jours importants. L'un d'eux a été mémorable, soit lorsqu'il a présenté le bill C-83 dont bénéficieront plus de 20,000 veuves et vétérans handicapés. Cependant, étant ministre de la Défense nationale, sait-il que, en vertu de la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, un militaire qui a de longues années de service n'a pas le droit de laisser une pension à sa veuve si son mariage a été célébré après la date de sa retraite? Compte tenu de cette situation injuste et du fait que beaucoup de mariages tardifs et de seconds mariages durent longtemps, fera-t-il de son mieux pour rectifier cette situation?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): A mon avis, madame le Président, il importe d'examiner très soigneusement le sujet des pensions des militaires retraités, mais je pense qu'elle est reliée à la question générale des pensions dans la Fonction publique et ailleurs. Sauf erreur, un groupe d'étude est en train de revoir le sujet des pensions. J'étudierai la question du député de Winnipeg-Nord-Centre et m'entreprendrai avec le groupe d'étude de la possibilité d'améliorer ces conditions.

M. Knowles: Je suis gré au ministre de la Défense nationale de l'intérêt qu'il manifeste pour cette question.